



Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018

Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur relativement à l'année financière 2018

Tel que stipulé à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire fait état des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur relativement à l'année financière 2018 tel que vérifié par la firme comptable *Amyot Gélinas*.

À cet effet, le maire confirme que la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a terminé l'année 2018 avec d'excellents résultats financiers. On constate des revenus de fonctionnement de 1 383 737 \$, des charges de fonctionnement de 1 363 324 \$, des éléments de conciliation à des fins fiscales de 107 704 \$ pour terminer avec le surplus budgétaire dégagé dans l'année 2018 de 128 117 \$.

Il faut considérer que la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a des obligations incontournables et des quotes-parts non discutables, tel que :

- Quote-part de la MRC ;
- Sûreté du Québec ;
- Gestion des matières résiduelles ;
- Gestion de la dette à long terme ;
- Gestion des travaux publics et du déneigement ;
- Salaires des employés et des élus.

Le solde de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2018 est de 411 617 \$.

Les auditeurs externes ont émis un rapport de l'auditeur standard, sans réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2018, démontre que la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac est en très bonne santé financière.